

Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Brest et le monde associatif brestois

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le contexte de la charte d'engagements réciproques

- Le territoire de Brest se caractérise par un tissu associatif dense et dynamique. La force de l'engagement associatif est une caractéristique du territoire brestois. L'Observatoire local de la vie associative montre fin 2022 que le territoire compte près de 3000 associations actives; il se crée en outre 140 associations par an à Brest. La dynamique est ancienne notamment dans le champ de l'éducation populaire (plus de 100 ans d'histoire). Elle se nourrit également de la diversité des associations qui interviennent dans des champs aussi variés que la solidarité internationale, le sport, la santé, la culture, l'éducation, le handicap, l'environnement, l'accès aux droits etc. Cette diversité se trouve aussi dans la taille des associations (de quelques bénévoles à plusieurs centaines) et à leur niveau très diverse de structuration (uniquement des bénévoles mais parfois plusieurs dizaines de salariés). En outre, la dynamique associative se nourrit de la présence de fédérations qui accompagnent et portent la parole des associations affiliées.

- La Ville de Brest porte un engagement ancien de soutien au monde associatif. Depuis de nombreuses années, la Ville de Brest est partie prenante de cette richesse et dynamique associative. Elle soutient les associations en activant tous les leviers de l'action publique : un soutien financier par des conventionnements pluriannuels et des appels à projet ; des mises à disposition de locaux adaptés aux besoins associatifs ; le développement d'une Maison des associations offrant une gamme large de soutien ; un soutien technique et logistique pour les manifestations; du conseil et de l'accompagnement à la vie associative.

La Ville travaille pour cela avec les autres institutions qui soutiennent le monde associatif : Brest Métropole mais aussi la CAF, le Département, la Région et l'Etat.

- A Brest comme ailleurs, le monde associatif est face à des défis importants auxquelles seules des réponses communes et concertées peuvent être trouvées. Comme au niveau national, le monde associatif est traversé par des tensions et des changements qui peuvent bousculer bénévoles, adhérents et salariés. Les difficultés de renouvellement des forces vives des associations (notamment dans les instances dirigeantes), l'adaptation des modes d'intervention, de communication... Les défis sociétaux plus globalement que sont la précarité sociale, les inégalités ou encore le changement climatique concernent l'ensemble des acteurs de l'intérêt général.

Face à ces défis, les associations et les institutions doivent pouvoir trouver des pistes de travail en commun. La charte d'engagements réciproques ambitionne justement de répondre à ces enjeux qui dépassent les champs d'intervention de chaque association.

La démarche d'élaboration de cette charte d'engagements réciproques

Cette charte des engagements réciproques est le fruit d'un travail de coopération entre la Ville et les associations brestoises, initiée en 2021 par la démarche Brest'Assos.

Durant 3 ans, ce sont plus de 80 associations qui ont participé aux divers ateliers permettant l'écriture de cette charte qui se base sur les résultats de l'Observatoire Local de la Vie Associative

Appuyée par le Mouvement Associatif de Bretagne et le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), Brest'Assos a permis de renforcer les liens entre la Ville et les associations pour aboutir à cette charte qui entend poser les bases et les conditions du dialogue.

I. Les valeurs partagées entre la Ville de Brest et le monde associatif

Pour agir conjointement au service de l'intérêt général, il est important pour la Ville et le monde associatif de s'appuyer sur :

1. Des valeurs partagées :

- La liberté associative et l'autonomie des associations
- La solidarité et la cohésion sociale, la fraternité
- L'égalité dans toutes ses dimensions : parité, lutte contre les discriminations, inclusion, accessibilité pour toutes et tous
- L'engagement comme source d'émancipation individuelle et collective
- La défense d'un monde écologiquement responsable pour toutes et tous

2. Des principes de coopération

- **Confiance mutuelle & partenariat** via un dialogue régulier garantissant l'écoute, le respect et la bienveillance
- **Transparence et équité** pour une gouvernance démocratique **Reconnaissance mutuelle** des rôles et responsabilités de chacun

II. Les défis et engagements communs pour l'avenir

1. Renforcer les solidarités.

NB : Dans une volonté d'articuler la démarche Brest'Assos avec les autres démarches de dialogue avec le monde associatif en cours, cette partie de la charte est rédigée dans le cadre de la démarche « Brest, territoire des solidarités ». Elle fera l'objet d'une discussion partenariale dans ce cadre.

a. Les constats

- La Ville de Brest cumule plusieurs indicateurs sociaux dégradés : un taux de pauvreté supérieur au niveau national, dans et hors des quartiers prioritaires ; un taux de familles monoparentales également important ; un taux d'activité et un niveau moyen de salaire plus bas que les moyennes nationales.
- Au-delà de ces indicateurs chiffrés, le travail sur Brest, territoire de solidarité a mis en évidence des indicateurs de vulnérabilité tels que l'isolement, les phénomènes de non recours et des situations de marginalité.
- Le monde associatif joue un rôle central sur cette question des solidarités à trois niveaux :
 - o Solidarité au sein des associations, vectrices de lien social entre leurs adhérents
 - o Solidarités entre associations, le tissu partenarial jouant son rôle, les associations tissent des liens pour se compléter dans leurs actions.

- Solidarités vis-à-vis des plus fragiles, notamment (mais pas exclusivement) par l'action des associations intervenant directement dans le champ social (aide alimentaire, insertion, accès aux droits etc..)

b. les engagements communs

A travailler dans le cadre de Brest, territoires des solidarités

c. les engagements de la Ville de Brest

A travailler dans le cadre de Brest, territoires des solidarités

d. les engagements du monde associatif

A travailler dans le cadre de Brest, territoires des solidarités

2. Incarner et promouvoir une société égalitaire.

a. Les constats

- Le monde associatif n'est pas exempt des enjeux de société sur la reproduction des stéréotypes genrés et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, sur les discriminations : En effet selon l'OLVA, les salarié.e.s associatifs sont majoritairement des femmes – 69%; en revanche les hommes sont majoritaires à la présidence – 60%
- L'inclusion des personnes en situation de handicap est un enjeu dans le monde associatif comme dans le reste de la société et un sujet de travail commun avec les institutions : accessibilité des bâtiments mais aussi accessibilité des activités proposées, compréhension des enjeux et des différents handicaps : moteurs, psychiques, sensoriels...
- Des initiatives nombreuses sont prises au sein du monde associatif sur ces enjeux, que ce soit par l'action d'associations qui militent pour plus d'égalité ou par des engagements en interne des associations de tous secteurs d'activités. La Ville de Brest s'est également dotée de divers instruments dont un plan égalité femmes-hommes.

b. les engagements communs

- Garantir l'accès de toutes et tous à l'offre associative.
- Mener une réflexion sur le suivi des engagements sur les enjeux d'égalité dans le dialogue entre la Ville et les associations.
- Sensibiliser et se former à la lutte contre les discriminations.
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
- Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

c. les engagements de la Ville de Brest

- Favoriser la mise en réseau entre associations spécialisées sur les enjeux d'égalité et le reste des associations.
- Poursuivre le travail de formation de ses propres services sur ces enjeux.
- Faire de l'égalité femme homme un point de discussion systématique dans les relations conventionnelles avec le monde associatif.
Faire de même pour le handicap.
- Accompagner les associations à la compréhension des mécanismes de discriminations et d'inégalités, notamment liées au genre. Les aider à analyser et adapter leurs pratiques.

d. les engagements du monde associatif

- Travailler avec la ville sur un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Engager un travail de relecture de son projet associatif avec une réflexion sur l'égalité au sein de la gouvernance, la vie associative et les actions portées.
- Porter avec la Ville une valorisation des initiatives, des parcours de bénévoles ou de salariés témoignant d'une société égalitaire à Brest.
- Sensibiliser les bénévoles et les salarié.e.s aux inégalités de genre (femme-homme, personnes non binaires, trans...)
- Favoriser l'inclusion des publics les plus défavorisés.

3. Promouvoir le bénévolat et favoriser l'engagement associatif.

a. Les constats

- Un monde bénévole important sur le territoire mais composé principalement par des personnes âgées: selon l'Observatoire local de la vie associative, 44% des bénévoles ont plus de 60 ans, 56% pour les président.e.s d'association.
- Une difficulté à trouver des bénévoles : 55% des associations estiment manquer de bénévoles.
- Une difficulté particulière à renouveler les instances dirigeantes, notamment du fait des craintes liées à la prise de responsabilités.

b. les engagements communs

- Favoriser la visibilité du monde associatif brestois.
- Promouvoir l'éducation à l'engagement tout au long de la vie.
- Garantir l'accès de toutes et tous au bénévolat associatif.
- Favoriser le bénévolat des jeunes et accompagner les initiatives d'engagement collectif.
- Développer la montée en compétences des bénévoles pour accompagner à la prise de responsabilités dans les associations.
- Faciliter la reconnaissance de l'engagement bénévole sur le territoire.

c. les engagements de la Ville de Brest

- Valoriser et communiquer sur l'engagement bénévole sur le territoire.
- Faciliter l'accès à l'information sur les associations existantes et les possibilités d'engagement bénévole, avec une attention particulière sur l'accès des jeunes à cette information.
- Valoriser l'engagement bénévole dans la politique employeur de la Ville.

d. les engagements du monde associatif

- Valoriser auprès du grand public et auprès des bénévoles le sens de l'engagement bénévole, notamment comme vecteur du pouvoir d'agir citoyen.
- Appuyer et diversifier les formes d'engagements en veillant à l'accueil et aux missions confiées aux nouveaux bénévoles.
- Porter une réflexion sur les nouvelles formes de gouvernance et travailler en particulier la transmission dans les associations.

- Se saisir des formations comme facteurs d'inclusion et encourager le développement des compétences des bénévoles, notamment pour accompagner la prise de responsabilité.
- Favoriser l'engagement des jeunes et reconnaître les acquis et compétences qu'ils développent par leur bénévolat.
- Valoriser financièrement, à sa juste valeur, dans les budgets, les temps des bénévoles.

4. Renforcer les pratiques éco-responsables.

a. Les constats

- L'engagement citoyen, s'il ne substitue pas à l'engagement nécessaire de la puissance publique et du monde économique, joue un rôle important dans les actions de lutte contre l'urgence climatique.
- Le tissu associatif est riche et dynamique sur le sujet de la transition écologique et les initiatives structurelles portées par la Ville et le monde associatif sont déjà nombreuses.

b. les engagements communs

- Structurer le dialogue entre la Ville et le tissu associatif sur la transition écologique.
- Porter des actions concrètes de lutte contre le changement climatique. Mettre en œuvre une démarche d'éco-responsabilité des projets et des événements
- Réduire les impacts environnementaux pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser les coopérations pour développer les pratiques de réemploi et de mutualisation
- Mobiliser les citoyens sur cet enjeu.

c. les engagements de la Ville de Brest

- Accompagner et soutenir le monde associatif dans le développement de démarches et d'événements éco responsables.
- Mener une réflexion commune sur la systématisation d'engagements environnementaux dans les conventionnements entre la Ville et le monde associatif.
- Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du patrimoine municipal associatif.

d. les engagements du monde associatif

- Intégrer des engagements écologiques dans les projets associatifs, notamment via des pratiques de réemploi et d'économie circulaire, de transports alternatifs, d'alimentation....
- Informer, former les bénévoles et les salarié.e.s, participer aux temps forts du territoire sur l'enjeu de la transition écologique.
- Accompagner et développer les initiatives citoyennes sur ce sujet.

5. Favoriser les logiques de mutualisation et de partage des ressources.

a. Les constats

- La mise en commun de ressources est dans l'essence même du monde associatif : les 2/3 des associations ont indiqué adhérer à un réseau d'associations dans le cadre de l'observatoire local de la vie associative (OLVA).
- La complexité de la gestion associative, de l'organisation d'événements plaide pour une mise en commun d'outils, de moyens etc..
- En ce qui concerne l'hébergement associatif, la mutualisation correspond à une nécessité pragmatique : dans le cadre de l'OLVA, 80% des associations indiquent avoir besoin d'un hébergement ; plus de 3000 associations sont actives sur le territoire brestois ; le patrimoine, important, de la Ville mis à disposition des associations représente entre 150 et 200 locaux ; des créneaux sont organisés dans les équipements sportifs, les écoles, les équipements culturels, les équipements de quartier etc..

b. les engagements communs

- Faciliter l'interconnaissance entre associations pour porter des projets communs et mutualiser.
- Recenser les locaux et le matériel pouvant être partagé et rendre visible cet état des lieux.
- Renforcer la visibilité de l'offre existante.

c. les engagements de la Ville de Brest

- Mieux communiquer sur le matériel mis à disposition, sur les procédures d'attribution des locaux associatifs et sur les démarches pour l'occupation de l'espace public.
- Favoriser les complémentarités entre la Ville et le monde associatif afin de rendre plus attractifs les postes salariés (dans les champs de l'animation péri extrascolaire notamment).
- Faciliter les démarches de mutualisation portées par les associations, afin d'avoir un usage raisonné des locaux, correspondant aux besoins des associations (ponctuel ou permanent).
- Poursuivre la dynamique de discussion intersectorielle (culture, sport, santé etc..) entamée dans le cadre de Brest'Assos.

d. les engagements du monde associatif

- Développer les logiques de mutualisation de ressources humaines, par exemple par le biais de groupements d'employeurs.
- Développer des outils de mise en commun de ressources (matérielles, numériques, de gestion etc..).
- Valoriser les exemples existant de mutualisation de locaux et de ressources au sein du monde associatif.
- Pour les associations disposant déjà de locaux, participer au recensement des locaux disponibles et favoriser les mutualisations.
- Développer les échanges de pratiques entre associations nouvelles et associations plus expérimentées.

6. Améliorer la visibilité et structurer l'offre d'accompagnement à la vie associative.

a. Les constats

- Des ressources d'accompagnement existantes ou sectorisées sur le territoire, renforcées depuis la création de la Maison des associations et la labellisation Guid'asso par l'Etat.
Une méconnaissance par une partie du monde associatif des dispositifs d'accompagnement existant sur le territoire.
- Un besoin de coordination entre acteurs de l'accompagnement associatif.
- Des besoins d'accompagnement très divers en fonction de la taille de l'association, de son nombre de salarié-es, de l'existence d'acteurs fédératifs ou non sur son domaine d'intervention etc.
L'OLVA a fait remonter un besoin d'accompagnement important dans le champ de la communication.

b. les engagements communs

- Renforcer la visibilité et la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement associatif.
- Simplifier les démarches des associations pour accéder à cet accompagnement.
- En fonction des besoins, faire émerger et développer de nouveaux outils d'accompagnement.
- Créer une culture commune sur la vie associative.

c. les engagements de la Ville de Brest

- Coopérer avec les autres acteurs de l'accompagnement associatif à rendre les propositions existantes plus visibles.
- Travailler avec les autres acteurs de l'accompagnement associatif sur de nouveaux outils d'accompagnement, notamment dans le champ de la communication.

d. les engagements du monde associatif

- Promouvoir la culture de la coopération et le partage de bonnes pratiques entre acteurs associatifs.
- Faire émerger et soutenir les collectifs d'associations ou tout autre démarche de coopération entre pairs.
- Participer aux réflexions et nourrir les échanges sur l'accompagnement associatif.

7. Simplifier la gestion administrative pour les associations pour leur permettre de se centrer sur les actions à destination des adhérents, des usagers et des bénévoles.

a. Les constats et les objectifs communs

- Une logique d'appel à projet qui augmente la charge administrative du monde associatif et le met en concurrence. La numérisation des demandes de soutiens complexifie les démarches pour certaines associations.
- Une méconnaissance des démarches et interlocuteurs pour solliciter des aides, avec, dans certains cas, des renvois entre interlocuteurs.
- Un besoin de simplification partagé par une majorité d'associations.

b. les engagements communs

- Développer des alternatives au tout numérique et maintenir le contact humain.
- Rendre plus lisible les démarches administratives liées à la vie d'une association.

c. les engagements de la Ville de Brest

- Renforcer la transparence, la rapidité et l'accès à l'information pour les demandes de subventions, de locaux...
- Simplifier et alléger les démarches à partir du parcours d'une association.
- Eviter la mise en concurrence en étant attentif au nombre d'appels à projet, même s'ils restent pertinents dans certains cas, et poursuivre la logique en place de conventions pluriannuelles.
- Accompagner les associations dans leurs démarches numériques mais aussi maintenir les alternatives au numérique.
- Associer les autres institutions publiques dans une réflexion sur la simplification administrative.

d. les engagements du monde associatif

- Rendre compte des soutiens octroyés dans un souci de transparence.
- Développer le soutien entre associations pour lutter contre la fracture numérique et faciliter l'utilisation des outils numériques.
- Encourager et privilégier l'utilisation des logiciels libres ou plus sobres.

III. Faire vivre cette charte

1. Une charte, base d'un dialogue commun

La Charte d'engagement réciproque n'est pas un document qui vise à fixer des obligations contraignantes aux signataires. Elle a été élaborée dans un cadre partenarial et dans la recherche d'un consensus. Elle sera un support d'échange et d'engagement volontaire de ses signataires : en signant cette charte, Ville et associations s'engagent à la respecter et à la faire vivre. Son application repose sur son appropriation et l'envie d'opérationnaliser les engagements dans ses pratiques, d'expérimenter de nouvelles méthodes, de partager...

Une démarche de suivi des engagements, co-construite par la Ville et les associations sera déployée et se traduira notamment par :

- Un rdv annuel entre la Ville et les associations : espace de dialogue constructif, temps d'interpellation et de valorisation des éléments de la charte
- La possibilité de faire évoluer la charte, en lien avec les enjeux du territoire

2. Un document vivant

La charte s'inscrit dans une démarche de long terme de dialogue entre le monde associatif et la Ville, dans le cadre de Brest'Assos et des discussions en fonction des champs d'action des associations. Elle a donc vocation à évoluer au fil de ces discussions.

La révision de la charte, comme son élaboration, est partenariale. Les demandes de modifications sont examinées par une instance rassemblant des représentants de la Ville et des représentants du monde associatif.

IV. Signatures